
Renvoi aux comités des secours publics et d'instruction publique de la pétition d'une citoyenne présentée par la société populaire des Amis de la patrie qui demande des secours, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités des secours publics et d'instruction publique de la pétition d'une citoyenne présentée par la société populaire des Amis de la patrie qui demande des secours, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 608;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36787_t2_0608_0000_17

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Après quelques débats (1) la proposition [de CHARLIER] est renvoyée au comité de législation (2).

44

Le citoyen Bouillet, artiste, offre à la Convention le buste de Michel Lepelletier, sous le costume antique (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Paris, 5 pluv. II] (5)

« Citoyens législateurs, pour satisfaire au désir d'un grand nombre de mes concitoyens que le buste de *Michel Le Pelletier*, premier martyr de la République, soit dans le costume d'antique sénateur qui caractérise le vrai républicain, je me suis empressé de remplir ce vœu. J'offre le premier de mes bustes à la Convention nationale si elle veut bien m'honorer de l'accepter. »

BOUILLET, rue du Temple, n° 98.

Un membre [ROMME] propose et la Convention rend le décret suivant :

« Le comité d'instruction publique est chargé d'examiner si le buste de *Lepelletier*, présenté par Bouillet, n'est pas préférable à ceux qui ont déjà été présentés à la Convention, pour être coulé en bronze, ainsi que les bustes des autres martyrs de la liberté. Le comité est chargé de faire incessamment son rapport sur les moyens d'exécuter en bronze les monumens de la révolution » (6).

45

La société populaire de la Neuville (7) félicite la Convention sur le succès de ses travaux, l'invite à rester à son poste, annonce qu'elle a déposé sur l'autel de la patrie, 39 chemises, 6 paires de souliers et une paire de bas, et envoyé au chef-lieu du district les dépouilles du fanatisme. Elle réclame contre la réunion de sa commune à celle d'Aulnay, faite par un délégué du représentant du peuple Laplanche dans le département du Loiret. Elle demande que l'église de la Neuville soit convertie en temple de la Raison, et que le presbytère soit employé à la tenue des séances de la municipalité (8).

Mention honorable, insertion au bulletin (9), renvoi au comité de division.

46

La commune de Paris fait passer l'état des prisonniers : le total des détenus dans les mai-

(1) *J. Sablier*, n° 1097.

(2) P.V., XXX, 110.

(3) P.V., XXX, 110. Mention dans *Mon.*, XIX, 302.

(4) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

(5) C 290, pl. 915, p. 13.

(6) P.V., XXX, 110. Décret n° 7711. Minute de la main de Romme (C 290, pl. 901, p. 18). Copie dans F^{17A} 1009^A, pl. 2, p. 1774.

(7) Distr. de Pithiviers (Loiret).

(8) P.V., XXX, 110. Voir ci-après, Pièce annexe IV.

(9) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

sons de justice, d'arrêt et de détention, au 4 pluviôse, s'élève à 5,215 (1).

Insertion au bulletin (2).

[Commune de Paris, 5 pluv. II. Etat au 4 pluv.] (3)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	489
Grande - Force	597
Petite - Force	295
Sainte - Pélagie	239
Madelonnettes	188
Abbaye	141
Bicêtre	786
A la Salpêtrière	341
Chambres d'arrêt, à la Mairie	102
Maison des fermes	31
Luxembourg	457
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	431
Irlandois, rue du Cheval-Vert	28
Les Picpus, fbg St-Antoine	145
Réfectoire de l'Abbaye	66
Les Angloises, rue St-Victor	120
Les Angloises, rue de Loursine	87
Les Carmes, rue de Vaugirard	200
Les Angloises, fbg St-Antoine	38
Ecossais, rue des Fossés St-Victor	79
Saint-Lazare, fbg St-Lazare	130
Maison Mahay, rue du Chemin-Vert	70
Belhomme, rue Charonne, n° 70	109
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	46
Total général	5 215

47

La société populaire et fraternelle de la section des Amis de la patrie demande de l'avancement pour le citoyen Dauvin, canonnier (4).

La Convention nationale, sur la proposition d'un membre, décrète que cette pétition est renvoyée au ministre de la guerre, pour pourvoir à l'avancement du citoyen Dauvin (5).

La même section présente une citoyenne qui a perdu son mari à la Vendée, qui a servi elle-même en qualité de vivandière, et qui a rendu un grand service à la République, en sauvant le trésor d'un bataillon; elle demande un secours provisoire.

Renvoyé aux comités des secours et d'instruction publique (6).

(1) P.V., XXX, 110.

(2) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^t).

(3) C 291, pl. 930, p. 25. Signé Heussée, Massé, Godard, Cordas.

(4) P.V., XXX, 111. Mention dans *J. Sablier*, n° 1098; *Mon.*, XIX, 302; *Audit. nat.*, n° 489. Sablier orthographe Blanvin le nom du canonnier qui aurait « par son courage et son adresse, délivré un détachement de Chamboran qu'allait envelopper un corps nombreux de cavalerie ennemie ». Variante du *Mon.*: « Une députation de la Section des Amis de la Patrie présente à la Convention deux volontaires qui se sont distingués dans la guerre de la liberté contre la tyrannie; elle fait le récit des traits d'héroïsme et de générosité qui honorent ces braves républicains, et demande pour eux de l'avancement. »

(5) P.V., XXX, 111. Décret n° 7714. Minute de la main de Monmayou (C 290, pl. 901, p. 19). Orthogr. Danvin.

(6) *J. Sablier*, n° 1098.